

Annexes



Direction générale

Note

Dossier suivi par :
GERMAIN Jean-Marc
Tél : 0187695984
Mél : jean-marc.germain@insee.fr

Montrouge, le 13 mars 2019
N°2019_10187_DG75-G001

Objet : Mise en place d'un groupe de travail : « Mesure des inégalités et de la redistribution : confrontation et mise en cohérence des approches »

Un grand nombre d'approches coexistent pour la mesure des inégalités et de la redistribution, portées soit par l'Insee et le SPP, soit par des institutions internationales, soit par des équipes de chercheurs.

Il en ressort des messages pas toujours convergents, et notamment pour ce qui concerne le classement relatif de la France par rapport aux autres pays développés.

Ces écarts peuvent s'expliquer par des différences de sources, de champ, de concepts, ou par un focus variable sur les différents segments de la distribution des niveaux de vie. Mettre à plat les raisons de ces écarts est indispensable pour la qualité du débat public.

Le groupe de travail aura pour objet d'examiner ces sources d'écarts, d'identifier les points sur lesquels ils pourraient être résorbés ou de proposer des éléments de langage simples pour justifier qu'une même question puisse recevoir des réponses différentes lorsqu'elle est explorée sous des angles variables.

Il s'agira plus précisément, en complémentarité des groupes d'experts initiés en ce sens par l'OCDE et Eurostat, et dans la mesure du possible :

- d'identifier, de qualifier et de quantifier l'origine des écarts pour la France entre les différentes mesures des inégalités et des effets redistributifs des transferts publics ;
- d'identifier des pratiques partageables pour concilier les approches sur données d'enquêtes, administratives et celles de la comptabilité nationale en matière d'inégalité de revenu disponible et de redistribution ;
- d'explorer les pistes d'élargissement de la comptabilité distributionnelle au revenu disponible ajusté (RDBA) en intégrant les prestations sociales en nature (santé, éducation, logement social...) ;
- d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'un élargissement supplémentaire à l'ensemble du revenu national (RNB) pré et post-transferts, intégrant les dépenses collectives non directement individualisables et les impôts sur la consommation et la production ;

- de produire un guide rassemblant ces divers constats ou recommandations
- d'identifier des priorités d'étude et de recherche pour améliorer la mesure des inégalités et de l'impact des transferts publics

La mise en place et la présidence de ce groupe sont confiées à Jean-Marc Germain, administrateur de l'Insee. Le groupe a vocation à rassembler les principaux organismes ou équipes travaillant ou ayant récemment travaillé sur ce thème : INSEE, DREES, OFCE, DG Trésor, OCDE, World Inequality Lab (WIL), Institut des Politiques Publiques (IPP), Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP). A l'Insee, Jean-Marc Germain pourra solliciter en tant que de besoin l'appui des services de production ou d'études de la Direction des statistiques démographiques et sociales et de la Direction des études et synthèses économiques.

Le groupe rendra ses conclusions à l'automne 2019.

Le Directeur général

Jean-Luc TAVERNIER

Pour information :

- Les membres du comité de direction de l'Insee
- A la Direction des statistiques démographiques et sociales :
Jerôme Accardo, Valérie Albouy, Sylvie Le Minez, Laurence Rioux
- A la Direction des études et synthèses économiques :
Laurence Bloch, Guillaume Houriez, Julien Pouget, Sébastien Roux, Lionel Wilner



Liste des recommandations

Recommandation 1 : Établir des comptes nationaux distribués s'intégrant dans des normes de comptabilité internationale cohérentes articulées avec celles régissant les comptes nationaux (*System of National Accounts*).

Recommandation 2 : Intégrer la distribution des patrimoines dans la comptabilité nationale distributionnelle afin d'en garantir la cohérence d'ensemble.

Recommandation 3 : Présenter explicitement les choix concernant les échelles d'équivalence utilisées pour comparer les types de ménages de composition différente et, autant que possible, détailler les conséquences des choix adoptés, en prenant en compte les contraintes liées à la disponibilité des données (composition des ménages, âge des enfants, etc.). Plusieurs approches complémentaires existent, l'une plutôt tournée vers l'étude du niveau de vie des ménages et sa distribution (nombre d'unités de consommation), l'autre plutôt tournée vers la distribution des revenus primaires (nombre d'adultes ou nombre d'individus) ; elles s'utilisent et s'interprètent de manière différente.

Recommandation 4 : Adopter de façon cohérente la convention concernant les échelles d'équivalence, c'est-à-dire ne pas en changer pour comparer les effets redistributifs des transferts.

Recommandation 5 : Aux fins de production de comptes nationaux distribués et dans le cadre de normes comptables internationales, privilégier le revenu disponible par unité de consommation comme principale variable de classement.

Recommandation 6 : Aux fins d'études, d'autres options de classement peuvent être considérées ; dans ce cas, afficher clairement la variable de classement et le mode de calcul du montant, reçu ou versé, pour chaque transfert (agrégation au niveau du ménage par exemple).

Recommandation 7 : Une fois établi le classement selon l'un ou l'autre concept de revenu, conserver fixes les tranches de niveau de vie (afin d'éviter les reclassements et le biais qui s'ensuit) ; privilégier un nombre d'individus identique pour chaque tranche (plutôt qu'un nombre identique de ménages) et, à défaut, indiquer le nombre d'individus dans chaque tranche.

Recommandation 8 : Effectuer la distinction de vocabulaire entre quantile (seuil inférieur) et quantième (groupe), en utilisant par exemple les termes déciles / dixièmes et centiles / centièmes.

Recommandation 9 : Toujours fournir le nombre d'entités dans la tranche (ménages, personnes, enfants, nombre d'échelles d'équivalence, etc.) afin de faciliter les comparaisons entre les différentes approches.

Recommandation 10 : Autant que possible, décrire le sommet de la distribution au centième et au millième en mobilisant les données exhaustives, à défaut par dixième ou vingtième pour des données ménages usuelles d'enquête. Ne présenter des résultats que dans la mesure où leur robustesse statistique est suffisante, ou les accompagner d'une estimation de leurs marges d'erreur.

Recommandation 11 : En calculant les montants des transferts au sein des quantième, veiller à la cohérence des usages, soit en calculant la somme des transferts, soit en calculant les transferts par unité, mais en conservant la même échelle que celle qui a servi à construire les quantiles.

Recommandation 12 : Dans le cadre d'une interprétation de l'impact de la redistribution en matière de bien-être à l'échelle du revenu national, commenter de préférence la différence en niveau, plutôt qu'en ratio, des indices d'inégalité avant et après transferts.

Recommandation 13 : L'appréciation de l'impact redistributif d'un système de transferts devrait porter, dans la mesure du possible, sur des ensembles de transferts à somme nulle (au sens d'un équilibre entre les recettes et les dépenses), notamment dans les comparaisons internationales ou temporelles et dans un contexte de comptabilité distributionnelle.

Recommandation 14 : Afin d'avoir des conclusions robustes, décrire l'ensemble de la distribution (par dixième, centième, etc.) des revenus et des patrimoines ; se reposer *a minima* sur un indicateur de dispersion et un indicateur de ratio, plutôt que de se concentrer sur un unique indicateur.

Recommandation 15 : La comparaison « toutes choses égales par ailleurs » de l'effet redistributif de deux systèmes socio-fiscaux requiert idéalement d'appliquer les règles des transferts à une même distribution de revenus primaires. Dans la pratique, plusieurs approches complémentaires sont possibles à partir d'une même comptabilité distributionnelle pour approcher ce cas théorique. *A fortiori*, il est nécessaire d'explicitier l'approche suivie et d'en discuter les implications.

Recommandation 16 : À des fins de comparabilité et de répliquabilité, préciser clairement les méthodes de simulations et d'imputations en distinguant notamment les revenus qui sont observés dans la source centrale (y compris par appariement) et ceux qui sont simulés sur barème, voire imputés et recalés.

Recommandation 17 : Par souci de lisibilité, indiquer les ruptures méthodologiques dans les séries. En cas de changement de méthode de calcul (simulations, imputations, nouvelles sources, etc.), présenter autant que possible les séries longues rétropolées.

Recommandation 18 : Partir d'une source centrale avec une couverture large du revenu dans l'étude de la redistribution opérée par un ensemble de transferts. De façon générale, privilégier les sources regroupant simultanément un grand nombre de composants du revenu.

Recommandation 19 : Garantir la cohérence des statistiques sur la redistribution et les inégalités dans le temps en construisant et diffusant des registres statistiques, regroupant des données additionnelles aux seules bases de gestion, en particulier pour l'étude du patrimoine.

Recommandation 20 : Recourir autant que possible à des méthodes d'estimation précoce du présent (*nowcasting*) afin de rapprocher la diffusion des comptabilités distributionnelles avec celle des comptes nationaux.

Recommandation 21 : Articuler directement les données ménages (enquête ou modèle de microsimulation) à des sources fiscales exhaustives pour produire une décomposition des hauts revenus dans les comptes nationaux distribués.

Recommandation 22 : La comptabilité distributionnelle est peu adaptée pour mesurer l'impact redistributif des régimes d'assurance sociale qui garantissent un revenu de remplacement, et en particulier les retraites. L'étude générale de la redistribution se doit de distinguer l'effet des systèmes d'assurance sociale (qui peuvent être fortement redistributifs en coupe sans l'être dans le temps) des autres transferts.

Recommandation 23 : Les opérations liées aux retraites peuvent être prises en compte, mais à condition *sine qua non* de garder inchangé l'ordonnement des individus tout au long des opérations d'imputation de transferts, et sous réserve des précautions d'interprétation de la **Recommandation 22**.

Composition du groupe de travail

DEPP : Nathalie CARON, Mélanie DREGOIR, Aline LANDREAU, Fabienne ROSENWALD, Sylvie ROUSSEAU

DGT : Isabelle BENOITEAU, Cyril de WILLIENCOURT

DREES : Pierre-Yves CABANNES, Mathieu FOUQUET, Mathilde GAINI, Lucie GONZALEZ, Romain LOISEAU, Laure OMALEK, Catherine POLLAK, Lucile RICHET-MASTAIN

Insee : Valérie ALBOUY, Mathias ANDRÉ, Jérôme ACCARDO, Sylvain BILLOT, Didier BLANCHET, Laurence BLOCH, Jorick GUILLANEUF, Sylvie LE MINEZ, Émilie RAYNAUD, Laurence RIOUX, Michaël SICSIC

IPP : Antoine BOZIO, BRICE FABRE, JULIEN GRENET, Claire LEROY

Liepp : Elvire GUILLAUD, Michaël ZEMMOUR

OFCE : Pierre MADEC, Raul SAMPOGNARO

OCDE : Marco MIRA

WIL-PSE : Thomas BLANCHET, Lucas CHANCEL, Bertrand GARBINTI, Jonathan GOUPILLE-LEBRET

SIES : Lionel BONNEVIALLE, Isabelle KABLA-LANGLOIS, Clotilde LIXI, Hery PAPAGIORGIU

Déroulé et contenu des séances

Séance 1 – 15 mai 2019 : objectifs, organisation, travaux existants

- Présentation de Jean-Marc GERMAIN et Mathias ANDRÉ (Insee) : constitution et fonctionnement du groupe de travail
- Présentation de Marco MIRA (OCDE) : « *OECD Measures of income redistribution* »
- Présentation de Thomas BLANCHET et Lucas CHANCEL (WIL) : « Le projet DINA : Présentation, applications et perspectives »
- Présentation de Jérôme ACCARDO (Insee) : « Une comparaison entre les comptes nationaux et l'ERFS »

Séance 2 – 12 juin 2019 : concepts, analyse des écarts et revenu disponible

Mesure de la redistribution :

- Présentation de Michaël ZEMMOUR et Elvire GUILLAUD (Liepp) : « Mesurer les inégalités et la redistribution en comparaison internationale »
- Présentation de Michaël SICSIC (Insee) : « La redistribution monétaire : concepts et mesure »
- Présentation de Jean-Marc GERMAIN (Insee) : éléments de comparaison internationales

Analyse des écarts :

- Présentation de Mathias ANDRÉ (Insee) : « À la recherche des sources d'écarts »
- Présentation de Jérôme ACCARDO et Jorick GUILLANEUF (Insee) : « Travaux sur ERFS - Choix des UC - Foyers/ménages »
- Présentation d'Antoine BOZIO et Brice FABRE (IPP) : « Comparaison TAXIPP 1.0 - ERFS »
- Présentation de Thomas BLANCHET (WIL) : « Les revenus du patrimoine dans DINA - Méthodes et résultats »

Séance 3 – 18 septembre 2019 : santé, éducation et hors-champs ERFS

Santé :

- Présentation de Mathieu FOUQUET, Romain LOISEAU ET Catherine POLLAK (Drees) : « La redistribution des dépenses de santé: le modèle Ines-Omar »

Éducation et enseignement supérieur :

- Présentation de Sylvie ROUSSEAU (Depp) : « le compte de l'éducation »
- Présentation de Valéry ALBOUY (Insee) : « Redistribution des dépenses publiques d'éducation »

Comptes nationaux distribués :

- Présentation de Mathias ANDRÉ (Insee) et Thomas BLANCHET (WIL) : présentation du plan détaillé provisoire et première version d'une grille des CND

Hors-champ ERFS :

- Présentation de Jérôme ACCARDO (Insee) : « Complétion du champ de diffusion de ERFS »

Séance 4 – 6 novembre 2019 : taxes indirectes, dépenses collectives et comparaisons internationales

- Présentation de Mathias ANDRÉ (Insee) : « Distribution des taxes indirectes avec le modèle Ines »
- Présentation de Thomas BLANCHET (WIL) : « Distribution des revenus atypiques »
- Présentation de Thomas BLANCHET (WIL) : « Comparaisons internationales »
- Présentation de Mathias ANDRÉ et Michaël SICSIC (Insee) : Nouvelle version du tableau des comptes distribués à partir du modèle Ines

Séance 5 – 22 janvier 2010 : grille prototype CND et relecture du rapport

- Présentation de Mathias ANDRÉ (Insee) Thomas BLANCHET (WIL) et Jean-Marc GERMAIN (Insee) : résultats des CND, détails de la grille, rapport

Graphiques et tableaux

Figure 39 : Précision des distributions du prototype de CND 2016

Revenus et transferts				écarts avec la CN			Source CND
Catégories		Mds €	RNN (%)	Mds €	en %	RNN (%)	
		A	B	CND - A	(CND - A) / A	(CND - A) / B	
1	Revenu primaire des APU hors pré-l. sur prod. et cons.	-26	-1%				
2	Prélèvements sur la production et la consommation	300	16%	-64	-21%	-3,4%	Ines
2.1	dont TVA	154	8%	-54	-35%	-2,9%	
2.2	dont TICPE et accises	44	2%	-11	-24%	-0,6%	
2.3	dont TFPB	18	1%	0	1%	0,0%	
2.4	dont autres taxes	83	4%				
3	Revenus salariaux bruts	1 180	63%				
3.1	dont salaires nets	710	38%	-85	-12%	-4,5%	Ines
4	Revenus mixtes nets et du patrimoine	298	16%	20	7%	1,1%	
4.1	dont revenus mixtes nets	109	6%	-38	-35%	-2,0%	
4.2	dont revenus nets de la propriété	77	4%	24	32%	1,3%	
4.3	dont loyers réels et fictifs nets des charges	113	6%	34	30%	1,8%	
5	Revenus des entreprises et ISBSLM bruts d'impôts	123	7%				
5.1	dont profits non distribués nets d'IS	41	2%				dividendes Ines
5.2	dont impôt sur les sociétés	55	3%				
5.3	dont autres transferts des entreprises (fraude)	27	1%				
B	Revenu des facteurs (= 3+4+5)	1 602	85%				
6	Impôt sur le revenu et le pat.	-277	-15%	67	-24%	3,6%	Ines
6.1	dont CSG	-97	-5%	-3	3%	-0,2%	
6.2	dont IR	-79	-4%	13	-16%	0,7%	
6.3	dont TH	-19	-1%	2	-13%	0,1%	
6.4	dont IS	-55	-3%				
6.5	autres dont CRDS, CASA, ISF, Redevance	-27	-1%				
7	Cotisations sociales	-471	-25%	86	-18%	4,6%	Ines
7.1	dont retraites	-262	-14%	32	-12%	1,7%	
7.2	dont maladie	-124	-7%	32	-26%	1,7%	
7.3	dont famille	-30	-2%	3	-10%	0,2%	
7.4	dont chômage	-22	-1%	-13	57%	-0,7%	
7.5	dont régimes particuliers de protection sociale	-32	-2%				
8	Prestations et allocations monétaires	486	26%				
8.1	dont retraites	315	17%	-38	-12%	-2,0%	Ines
8.2	dont chômage	43	2%	-10	-24%	-0,5%	
8.3	dont famille	38	2%	-16	-42%	-0,9%	
8.4	dont pauvreté	17	1%	8	46%	0,4%	
8.5	dont invalidité	19	1%	-12	-64%	-0,7%	
8.6	dont mutuelles	32	2%				
8.7	dont U et AT	22	1%				
9	Autres transferts	-25	-1%				
9.1	dont transferts courants	2	0%				uniforme
9.2	dont autres transferts des entreprises (dont fraude)	-27	-1%				dividendes Ines
C	Revenu disponible net incl. PND (= B+6+7+8+9)	1 316	70%				
10	Transferts sociaux en nature individualisables	393	21%				
10.1	dont santé	176	9%				Ines-OMAR
10.2	dont enseignement	101	5%				Enfants Ines et ENRJ
10.3	dont action sociale	63	3%				APA et CMG avec Ines & résidu
10.4	autres dont activités culturelles et associatives	37	2%				uniforme
10.5	dont logement	16	1%	0,0	0,2%	0,0%	Ines
D	Revenu disponible net ajusté incl. PND (= C+10)	1 709	91%				
11	Dépenses collectives et CCF	123	7%				
11.1	dont administration générale	115	6%				Fonctionnaires dans ERFs / DADS
11.2	dont défense, police justice	56	3%				
11.3	dont épargne APU nette de CCF	-60	-3%				
11.4	dont autres (diffusion recherche)	12	1%				
12	Revenus disponibles ajustés nets des autres comptes	45	2%				
12.2	dont revenu disponible ajusté net des ISBSLM	-2	0%				uniforme
12.3	dont équilibre Emplois-Ressources du RdM (dont UE)	47	2%				

Figure 40 : Pondération par dixième des bien-être implicites

	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10
Gini	0,19	0,17	0,15	0,13	0,11	0,09	0,07	0,05	0,03	0,01
Atkinson	0,20	0,15	0,14	0,12	0,11	0,10	0,09	0,07	0,06	0,02
Hoover	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,00	0,00	0,00
Palma	0,09	0,09	0,09	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,19
QSR	0,31	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,14	-0,14

Note : Chiffres évalués pour la distribution après transferts de la France (sauf Gini et Hoover)

Figure 41 : Grille des CND France, en euros par UC (prototype)

CND	Catégories	P0-P100	P0-P10	P10-P20	P20-P30	P30-P40	P40-P50	P50-P60	P60-P70	P70-P80	P80-P90	P90-P100
Compte de distribution des revenus primaires												
1	Revenus salariaux bruts	25 703	2 911	8 869	12 709	16 390	21 088	24 860	29 218	34 919	40 783	64 551
1.1	dont salaires nets	15 466	1 724	5 410	7 858	10 011	12 825	14 954	17 419	20 335	24 122	39 180
2	Revenus mixtes nets et du patrimoine	6 511	1 848	1 923	2 816	3 154	3 578	4 254	4 917	6 153	9 002	26 951
2.1	dont revenus mixtes nets	2 352	391	543	759	757	751	984	1 161	1 677	3 142	13 101
2.2	dont revenus nets de la propriété	1 686	336	224	415	477	538	747	911	1 332	2 246	9 454
2.3	dont loyers réels et imputés nets des charges	2 473	1 120	1 157	1 643	1 919	2 288	2 522	2 845	3 145	3 613	4 397
3	Revenus des entreprises et ISBSLM bruts d'impôts	2 697	303	120	234	240	248	410	565	1 273	2 271	20 923
3.1	dont profits non distribués nets d'IS	959	108	43	83	85	88	146	201	453	807	7 437
3.2	dont impôt sur les sociétés	1 203	135	54	104	107	110	183	252	568	1 013	9 332
3.3	dont autres transferts des entreprises (fraude)	536	60	24	46	48	49	81	112	253	451	4 155
A.fact	Revenu des facteurs (= 1+2+3)	34 911	5 062	10 913	15 758	19 784	24 913	29 524	34 700	41 746	52 056	112 426
4	Revenu primaire des APU	5 961	3 478	3 989	4 366	4 746	5 394	5 819	6 261	6 839	8 097	10 612
4.1	Prélèvements sur la production et la consommation	6 521	3 802	4 371	4 754	5 163	5 839	6 300	6 783	7 424	8 784	11 814
4.2	Revenus de la propriété et EBE net des APU	-560	-325	-381	-388	-417	-445	-521	-586	-687	-1 202	
A	Revenu national net RNNAV (= 1+2+3+4+5)	40 872	8 540	14 902	20 124	24 530	30 307	35 343	40 961	48 585	60 153	123 038
A.diff	RNN avant transferts y compris revenus différés	40 872	10 152	16 246	21 463	26 127	30 637	34 987	40 025	47 048	58 871	122 952
Compte de distribution secondaire												
5	Prélèvements sur la production et la consommation	-6 521	-3 802	-4 371	-4 754	-5 163	-5 839	-6 300	-6 783	-7 424	-8 784	-11 814
5.1	dont TVA	-3 357	-2 018	-2 245	-2 423	-2 631	-2 937	-3 208	-3 476	-3 819	-4 590	-6 132
5.2	dont TICPE et accises	-962	-703	-828	-864	-902	-1 013	-996	-969	-1 022	-1 146	-1 169
5.3	dont TFPE et droits d'enregistrement	-701	-258	-287	-352	-417	-521	-628	-743	-879	-1 111	-1 776
5.4	dont taxes sur les salaires et autres taxes patronales	-541	-48	-162	-254	-317	-424	-495	-586	-679	-876	-1 536
5.5	dont autres taxes	-960	-776	-850	-860	-896	-944	-973	-1 009	-1 025	-1 061	-1 201
6	Impôt sur le revenu et le pat.	-6 010	-510	-872	-1 429	-2 051	-2 700	-3 401	-4 371	-5 939	-8 665	-29 577
6.1	dont CSG	-2 089	-204	-556	-886	-1 276	-1 627	-2 251	-2 653	-3 312	-6 173	
6.2	dont IR	-1 725	-14	-3	-46	-97	-273	-525	-960	-1 631	-2 887	-10 604
6.3	dont TH	-409	-76	-135	-210	-309	-372	-418	-481	-548	-647	-872
6.4	dont IS	-1 203	-135	-54	-104	-107	-110	-183	-252	-358	-1 013	-9 332
6.5	autres dont CRDS, CASA, ISF, Redevance	-574	-81	-124	-184	-262	-318	-353	-428	-539	-806	-2 596
7	Cotisations sociales	-10 238	-1 187	-3 459	-4 850	-6 379	-8 263	-9 895	-11 799	-13 984	-18 661	-25 371
7.1	dont retraites	-5 689	-555	-1 731	-2 548	-3 446	-4 541	-5 565	-6 728	-8 082	-9 551	-13 848
7.2	dont maladie	-2 709	-230	-749	-1 109	-1 536	-2 082	-2 532	-3 041	-3 639	-4 471	-7 538
7.3	dont famille	-662	-51	-169	-252	-355	-478	-585	-706	-861	-1 063	-2 059
7.4	dont chômage	-486	-62	-194	-277	-336	-429	-486	-554	-628	-761	-1 109
7.5	dont régimes particuliers de protection sociale	-693	-287	-616	-665	-706	-733	-727	-769	-775	-814	-817
8	Prestations et allocations monétaires	10 570	5 553	7 955	8 735	9 712	9 819	10 254	11 052	11 805	13 498	17 057
8.1	dont retraites	6 845	1 045	2 926	4 428	6 027	6 166	6 875	7 783	8 700	10 586	13 603
8.2	dont chômage	928	1 010	1 261	1 094	952	1 008	854	775	765	689	885
8.3	dont famille	834	1 594	1 662	1 181	922	811	741	631	453	259	130
8.4	dont pauvreté	364	1 232	859	633	328	202	150	90	73	57	43
8.5	dont invalidité	413	314	455	493	433	529	444	426	357	353	327
8.6	dont mutuelles	701	305	623	659	735	700	722	800	819	797	841
8.7	dont U et AT	485	54	170	246	314	402	469	546	638	756	1 228
9	Autres transferts	3	209	178	114	83	32	-1	-37	-76	-132	-475
9.1	dont transferts courants	-557	-116	-203	-274	-334	-413	-482	-558	-652	-820	-1 676
9.2	Revenu primaire des APU	560	325	381	388	417	445	480	521	586	687	1 202
B	Revenu disponible net incl. PND	28 676	8 802	14 334	17 939	20 731	23 356	26 000	29 023	32 966	39 409	72 858
B.sna	Revenu disponible net excl. PND	27 718	8 694	14 291	17 856	20 646	23 268	25 855	28 823	32 514	38 601	65 421
B.BT	Revenu disponible avant transferts sociaux	27 719	8 694	10 902	13 797	15 647	18 291	20 679	23 253	27 831	36 414	99 842
10	Transferts sociaux en nature individualisables	8 567	11 978	11 686	9 768	8 830	8 024	7 896	7 002	7 181	6 929	6 543
10.1	dont santé	3 835	4 154	4 678	4 249	4 209	3 676	3 793	3 021	3 600	3 676	3 317
10.2	dont enseignement	2 194	3 131	2 707	2 330	2 021	2 118	1 935	1 932	1 850	1 915	2 035
10.3	dont action sociale	1 364	2 227	2 410	1 857	1 602	1 326	1 199	1 199	899	519	378
10.4	autres dont activités culturelles et associatives	816	826	844	807	800	815	824	824	815	806	802
10.5	dont logement	358	1 640	1 048	524	197	90	56	27	16	13	10
C	Revenu disponible net ajusté incl. PND	37 244	20 779	26 020	27 707	29 561	31 380	33 897	36 026	40 147	46 337	79 400
C.sna	Revenu disponible net ajusté excl. PND	36 285	20 672	25 978	27 624	29 475	31 292	33 751	35 825	39 694	45 530	71 964
C.BT	Revenu individualisable avant transferts	36 286	11 618	14 544	18 125	20 785	24 447	27 698	31 368	37 501	49 055	125 408
11	Dépenses collectives et CCF	3 974	5 061	4 687	4 001	3 856	3 726	3 590	3 771	3 671	3 744	3 670
11.1	dont administration générale	2 491	3 173	2 938	2 508	2 417	2 335	2 251	2 364	2 301	2 347	2 300
11.2	dont défense, police justice	1 215	1 548	1 433	1 223	1 179	1 139	1 098	1 153	1 123	1 145	1 122
11.4	dont autres (diffusion recherche)	268	341	316	270	260	251	242	254	247	252	247
12	Revenus disponibles ajustés nets des autres comptes	961	973	994	951	942	960	970	971	960	950	945
12.2	dont revenu disponible ajusté net des ISBSLM	-65	-66	-67	-65	-64	-65	-66	-66	-65	-64	-64
12.3	dont équilibre Emplois-Ressources du RdM (dont UE)	1 027	1 039	1 061	1 016	1 006	1 025	1 036	1 037	1 025	1 014	1 009
13	Épargne des administrations publiques	-1 306	-758	-889	-905	-972	-1 038	-1 120	-1 216	-1 367	-1 603	-2 803
13.1	dont épargne APU nette de CCF	-1 306	-758	-889	-905	-972	-1 038	-1 120	-1 216	-1 367	-1 603	-2 803
D	Revenu national net après transferts RNNAP (= D+11+12+13)	40 872	26 056	30 812	31 753	33 386	35 028	37 337	39 552	43 412	49 427	81 213

Figure 42 : Concepts de revenu utilisés dans les bases de données internationales

INCOME CONCEPTS	Canberra Group Handbook (2011)	Income Concepts in Databases with Fiscal Redistribution Indicators							
		CEQ Data Center on Fiscal Redistribution ¹		Expert Group on Disparities in a National Accounts Framework	EUROMOD	LIS, DART ²	OECD Income Distribution Database	World Inequality Database	
		Operational Definition	Contributory pensions as deferred income	Contributory pensions as government transfers	Baseline Scenario ⁴			Fiscal Income ⁵	National Income
INCOME CONCEPT 1: INCOME BEFORE TAXES AND GOVERNMENT SPENDING		Market income plus pensions	Market income	Equalized Primary Income	Equalized Market Income	Equalized Market Income	Equalized Market Income	Pre-Tax Income	Pre-Tax Income
The sum of:									
<i>Personal Factor Income</i>									
Goods earnings (net of employers' social insurance contributions) ¹	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
Income from self-employment	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
Goods produced for own consumption net of input costs	Yes	Yes (if available) ²	Yes (if available) ²	Yes	No ³	Yes	Yes ²	No	Yes
Goods & services produced for barter net of input costs	Yes	Yes (if available) ²	Yes (if available) ²	Yes	No ³	Yes	No	No	Yes (if available)
Capital income (excluding undistributed profits)	Yes	Yes	Yes	Yes*	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
Undistributed profits ²	No	No	No	No	No	No	No	No	Yes
Imputed Capital Income ²	No	No	Yes	No	No	No	No	No	Yes
Capital gains	No	No	No	No	No	No	No	No ³	No
Net value of owner-occupied housing services	Yes	Yes ²	Yes ²	Yes ²	No ³	No ³	No	No ³	Yes
Employers' social security contributions	No	Yes	Yes	Yes	No	No	No	Yes	Yes
Imputed Employer's contributions	not specified	No	No	Yes ²	No	No	No	No	No
Plus:									
Old-age pensions from social security schemes	No	Yes	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	Yes	Yes
Unemployment compensation from social insurance schemes	No	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	Yes ²	Yes ²
Employment-related social insurance transfers received by households ⁴	Yes	Yes	Yes	No (included in 2)	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
Transfers from other households (e.g., remittances)	No (included in 2)	Yes	Yes	No (included in 2)	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
Transfers from nonprofit institutions	No (included in 2)	Yes	Yes	No (included in 2)	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
Minus:									
Employees' social insurance contributions to old-age pensions	No (included in 2)	Yes	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	Yes ²	Yes ²
Employees' social insurance contributions to unemployment	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	Yes ²	Yes ²
Employers' social security contributions	No	Yes	No (included in 2)	No (included in 2)	No	No	No	Yes ²	Yes
Contributions to employment-related social insurance transfers ²	No	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No	No (included in 2)	No (included in 2)	Yes	Yes
Transfers to other households (e.g., remittances)	No (included in 2)	Yes (if available) ²	Yes (if available) ²	No (included in 2)	Yes	No ³	Yes	Yes (if available)	Yes
Transfers to nonprofit institutions	No (included in 2)	Yes (if available) ²	Yes (if available) ²	No (included in 2)	Yes	No ³	Yes	Yes (if available)	Yes
INCOME CONCEPT 2: INCOME AFTER DIRECT TAXES AND DIRECT TRANSFERS			Disposable Income	Equalized Disposable Income	Equalized Disposable	Equalized Disposable Income	Equalized Disposable Income		Post-tax disposable
Start from: Income Concept 1									
Plus:									
Old-age pensions from social security schemes	Yes	No (included in 1)	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes		No (included in 1)
Unemployment compensation from social insurance schemes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes		No (included in 1)
Other cash benefits from social security	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes		Yes
Social assistance benefits (noncontributory transfers)	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes ³		Yes
Employment-related social insurance transfers received by households ⁴	Yes	No (included in 1)	No (included in 1)	Yes	No	No (included in 1)	No		No (included in 1)
Transfers from other households (e.g., remittances)	Yes	No (included in 1)	No (included in 1)	Yes	No (included in 1)	No (included in 1)	No (included in 1)		No (included in 1)
Transfers from nonprofit institutions	Yes	No (included in 1)	No (included in 1)	Yes	No (included in 1)	No (included in 1)	No (included in 1)		No (included in 1)
Minus:									
Direct personal income taxes, net of refunds	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes+G56+G57	Yes	Yes		Yes
Compulsory fees and fines	Yes	No	No	Yes	Yes	No	not specified ⁴		Yes
Employees' social insurance contributions to old-age pensions	Yes	No (included in 1)	Yes	Yes	Yes ²	Yes	Yes		No (included in 1)
Employees' social insurance contributions to unemployment	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes ²	Yes	Yes		No (included in 1)
Employees' contributions to other social insurance benefits	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes ²	Yes	Yes		Yes
Employers' social security contributions	No	No (included in 1)	Yes	Yes	No	No	No		No (included in 1)
Contributions to employment-related social insurance transfers ²	No	Yes	Yes	Yes	No	Yes ²	Yes ²		No (included in 1)
Transfers to other households (e.g., remittances)	Yes	No (included in 1)	No (included in 1)	Yes	No (included in 1)	No ³	No (included in 1)		No (included in 1)
Transfers to nonprofit institutions	Yes	No (included in 1)	No (included in 1)	Yes	No (included in 1)	No ³	No (included in 1)		No (included in 1)
INCOME CONCEPT 3: INCOME AFTER DIRECT AND INDIRECT TAXES AND DIRECT TRANSFERS AND SUBSIDIES			Consumable Income						Post-tax national income
Start from: Income Concept 2									
Plus:									
Indirect subsidies		Yes	Yes						Yes
Minus:									
Indirect taxes (VAT, Excise, Other)		Yes	Yes						Yes
INCOME CONCEPT 4: INCOME AFTER DIRECT AND INDIRECT TAXES, DIRECT TRANSFERS, SUBSIDIES AND PUBLIC SPENDING ON EDUCATION, HEALTH AND OTHER PUBLIC SPENDING			Final Income	Equalized Adjusted Disposable Income					
Start from: Income Concept 3			Income Concept 3	Income Concept 2					
Plus:									
Public spending on education		Yes ²	Yes ²	Yes ²					Yes
Public spending on health		Yes ²	Yes ²	Yes ²					Yes
Public spending on housing		Yes (if available)	Yes (if available)	Yes					Yes
Public spending on infrastructure		No	No	No					Yes
Public spending on defense and security		No	No	No					Yes
Other public spending		No	No	No					Yes
Redistributive effect is estimated by households ranked by		Market income plus pensions	Market income	Equalized Disposable Income	Equalized Market Income	Not applicable	Equalized Disposable Income	Pre-Tax Income	Pre-Tax Income
Memo Items									
All values as implied by microdata and not matched to administrative totals		Yes	Yes	No	Yes	Yes	Yes	No	No
All items match administrative totals from tax records and National Income		No	No	Yes	No	No	No	Yes	Yes
Income		Yes	Yes	Yes ²	Yes	Yes	Income	Yes ²	Yes ²
Consumption		Yes ²	Yes ²	Yes ²	No ³	Yes, when available	No	No	No
Per capita		Yes	Yes	Yes	No	No ³	No	No ³	No ³
Equalized ⁷		Available upon request		Yes	Yes	Yes	Yes	No ³	No ³
Per adult individual		No ³	No ³	No (included in 1)	No	No ³	No	Yes ²	Yes ²
Total population		Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
Working age population only		No ³	No ³	No	No	No ³	Yes ²	Yes ²	Yes ²

Source : UNDP 2019 (Tableau produit par Nora Lustig)

Taxes sur les produits et comptes nationaux

Ce que dit le SNA sur le traitement comptable de la TVA

Prix de base, prix du producteur prix d'acquisition

Le **prix du producteur** correspond au **prix de l'acquéreur** diminué de la TVA. Ce dernier est un concept hybride, qui exclut une partie, mais pas la totalité des impôts sur les produits et la production. C'est la raison pour laquelle le SNA considère le **prix de base**, qui est lui diminué de tout impôt sur les produits à payer, comme un concept plus clair, et recommande de le privilégier dans l'évaluation de la production.

La TVA est enregistrée comme payable par les acheteurs

Le SNA demande d'appliquer le système net³⁷ d'enregistrement de la TVA (§6.61). Dans ce système, la TVA est enregistrée comme payable par les acheteurs, les biens et services **produits** sont évalués en **excluant la TVA** facturée, les biens et services **achetés** sont évalués en **incluant la TVA** non déductible.

Les différents concepts de valeur ajoutée

La **valeur ajoutée brute au prix de base** (resp. **valeur ajoutée aux prix du producteur**) se définit comme la production évaluée aux prix de base (resp. aux prix du producteur) moins la consommation intermédiaire évaluée aux prix d'acquisition³⁸.

Un exemple stylisé de traitement de la TVA en comptabilité distributionnelle

Le tableau économique d'ensemble

Considérons ici une production de biens et services qui est de 300 aux prix de base sans consommation intermédiaire ; les revenus primaires se limitent à une rémunération des salariés ; les transferts sont constitués d'une taxe sur les produits dont le rendement est 70 et de prestations sociales d'un même montant ; la consommation est de 350 et l'épargne de 20. Ces opérations se retracent dans le tableau économique d'ensemble comme détaillé dans la figure 1. Les secteurs institutionnels des entreprises et des ménages ont été regroupés.

En comptabilité nationale, les impôts sur les produits sont considérés, dans le compte de production, comme une valeur ajoutée. Autrement **dit l'acte de consommation est implicitement considéré comme générant, indépendamment de**

³⁷ Dans l'autre système, dit brut, l'acheteur et le vendeur enregistrent le même prix, indépendamment du fait que l'acheteur peut ou non déduire ultérieurement cette TVA

³⁸ La valeur ajoutée au coût des facteurs peut se déduire de la VA au prix de base en déduisant les impôts sur la production qui restent à payer sur la valeur ajoutée aux prix de base comme les autres impôts à la production (ex : taxe sur les salaires). Néanmoins, ce n'est pas un concept utilisé explicitement par le SNA car il n'y a pas de système observable de prix qui permette d'obtenir directement la valeur ajoutée brute au coût des facteurs en multipliant des quantités par des prix. Ce n'est donc pas à proprement parler une valeur ajoutée mais un revenu.

la production, une valeur ajoutée propre dont le montant est égal à la l'impôt collecté. Toutefois, cette valeur n'est affectée à aucun secteur institutionnel ; elle figure en tant que telle, dans une colonne intitulée « impôts sur les produits » (D21N). La valeur ajoutée nette est de 370 dont 300 au titre de la production, et 70 au titre de cette opération spécifique.

Figure 1 - Tableau économique d'ensemble

	Économie nationale	S11 à S15 sauf S13	S13	Impôts sur les produits
Compte de production				
Production (P1)	300	300		
Impôts sur les produits (D21N)	70			70
Valeur ajoutée nette (BIN/PIN)	370	300		70
Compte d'exploitation et d'affectation des revenus primaires				
Impôts sur les produits (D21)	70		70	
Rémunération (D1)	300	300		
Solde des rev. prim. (B5N/RNN)	370	300	70	
Compte de distribution secondaire du revenu national				
Prestations sociales (D62)	70	70	-	
Revenu disponible net (B6n)	370	370	-	
Compte d'utilisation du revenu				
Dépense de conso. individuelle (P3)	350	350		
Épargne nette	20	20		

Cette valeur ajoutée est affectée en ressource des administrations publiques dans le compte d'affectation des revenus primaires (D21, S13). Le revenu national net est constitué du revenu des ménages (ici rémunération D1) et d'un revenu primaire de 60 des administrations publiques.

Les prestations sociales apparaissent en ressource des ménages dans le compte de distribution secondaire. Le revenu disponible net (B6n) est de 370, ici entièrement affecté aux ménages. Le revenu disponible net du S13 est en effet nul, les 70 de taxes sur les produits ayant été à ce stade employés pour servir les prestations sociales.

Le tableau distributionnel d'ensemble aux prix de marché

Le tableau distributionnel se distingue du TEE en ce qu'il distribue les revenus primaires, les transferts et le revenu disponible de l'économie nationale non plus en fonction des secteurs institutionnels, mais des catégories de ménage -ordonnés par niveau de vie croissant- qui en sont les bénéficiaires finaux. On considère ici deux catégories de ménages M1 et M1 qui tirent respectivement 100 et 200 revenus primaires de leurs contributions à la production, auxquels viennent s'ajouter des prestations sociales à hauteur de 35 pour chacune, d'où des revenus après transferts de 135 et 235 respectivement. La dépense de consommation des ménages de catégorie 1 est supposée égale à 280 hors taxe et 350 TTC soit un taux de TVA à 25%. Cette consommation se répartit en 108 HT (132 TTC) pour les ménages de catégorie 1 et 172HT pour les ménages de catégorie 2 (215TTC), et la TVA, donc, est acquitté à hauteur de 27 pour les premiers et 43 pour les seconds. Les transferts sont équilibrés, ces 70 de TVA finançant les deux fois 35 de prestations sociales. Partant, deux tableaux distributionnels peuvent être construits, selon que l'on se réfère aux prix de marchés ou aux prix de base.

Le premier se situe dans la logique du SNA où la TVA en particulier, et les taxes sur les produits en général, sont considérés comme prélevés sur la valeur ajoutée

associée à l'acte de consommation. La colonne « économie nationale » du tableau de la figure 2 est strictement identique à celle du tableau économique d'ensemble. Toutefois, pour bien marquer le fait que la TVA et autres taxes sur les produits sont considérés comme payés par les ménages, la ligne D21N du TEE est rebaptisée valeur ajoutée sur la consommation dans le TDE aux prix de marché. Cette valeur ajoutée est distribuée entre les ménages au prorata du montant dont ils s'acquittent *de facto* – l'entreprise n'étant ici qu'une entité de perception de l'impôt sur le revenu, comme elle l'est désormais pour le prélèvement à la source- et donc proportionnellement à la consommation. Dit autrement, pour mesurer ce que serait le niveau de vie des ménages en l'absence de transfert on leur « rend », en sus de leur revenu primaire, le montant qui leur a été prélevé pour financer les prestations dont ils bénéficient. Pour signifier ceci, dans le compte d'affectation, cette valeur ajoutée sur les activités de consommation, qui est attribuée aux S13 dans le TEE, est affectée aux ménages dans le TDE dans une ligne que l'on peut rebaptiser « pouvoir d'achat primaire des impôts sur les produits (D21N) ».

Figure 2 - Tableau distributionnel d'ensemble aux prix de marché

	Économie nat.	Ménages cat. 1	Ménages cat. 2
VA sur la prod (P1-P2 aux prix de base)	300		
Impôts sur les produits (D21N)	70		
Valeur ajoutée nette (B1N, PIN)	370		
Rémunération (D1)	300	100	200
Pouvoir d'achat primaire des impôts sur les produits (D21N)(*)	+70	+27 (*)	+43 (*)
Revenus primaires = revenu net avant transferts aux prix de marché (I)	370	127	243
Impôts sur les produits (D21)	-70	-27	-43
Prestations sociales (D62)	+70	+35	+35
Revenu disponible = revenu net après transferts aux prix de marché (II)	370	135	235
Dépense de conso individuelle aux prix de marché (P3)	350	135	215
Épargne nette (B8n)	20	0	20
Redistribution nette (II – I)		+8	-8

(*)= 0,25*P3 /1,25

Le revenu avant transferts des ménages de catégorie 1 est ainsi de 127 aux prix de marché, dont 100 au titre de la production aux prix de base et 27 au titre du « pouvoir d'achat primaire des impôts sur les produits », tandis que le revenu net avant transferts des ménages de catégorie 2 au prix de marché est de 243 (200 aux prix de base plus 43 de « pouvoir d'achat primaire des impôts sur les produits »). Partant, le revenu disponible, qui coïncide ici avec le revenu après transferts compte tenu ici de l'hypothèse d'absence d'autres dépenses publiques, s'obtient en retranchant les impôts sur les produits et en ajoutant les prestations sociales.

La redistribution s'établit alors de double manière, par différence entre le revenu net avant transferts et le revenu net après transferts (II-I), ou comme la différence, par catégorie, entre les prestations (D62) et les impôts sur les produits (D21), ici de + 8 sur les ménages de catégorie 1 et –8 sur les ménages de catégorie 2. Le revenu disponible par catégorie correspond à celui établi sur données sociales (le cas échéant élargi), et partant les indices d'inégalités qui en découlent. Dans cet exemple, l'indice haut/bas est de 1,74 après transferts, contre 1,91 avant transferts.

Le tableau distributionnel d'ensemble aux prix de base

Le tableau distributionnel d'ensemble aux prix de base s'écarte de la comptabilité nationale sur le traitement des impôts sur les produits. S'ils sont toujours considérés comme acquittés par les consommateurs, ils ne sont plus comptés en même temps comme la contrepartie d'une valeur ajoutée. La valeur ajoutée se limite à la valeur ajoutée aux prix de base des secteurs institutionnels, soit 300 dans notre exemple (contre 370 dans l'option 1). Le revenu net après transferts (135 en bas, dont 100 de revenu primaire et 35 de prestations ; 235 en haut, dont 200 de revenu primaire et 35 de prestations) est diminué du montant des taxes acquittées, et ne correspond plus au revenu disponible par strate de revenu habituellement calculé sur données micro. La mesure de la redistribution en niveau est identique (+ 8 en bas, - 8 en haut), ce qui n'est pas le cas de la mesure des inégalités avant et après : ici le rapport haut/bas passe de 2 à 1,78, contre 1,91 à 1,74 dans l'approche alternative, mais la différence n'est pas décisive dans l'évaluation de l'ampleur des inégalités et de la redistribution opérée par la redistribution.

Figure 3 - Tableau distributionnel d'ensemble aux prix de base

	Économie nat.	Ménage cat. 1	Ménage cat. 2
Valeur ajoutée sur la production (P1-P2 aux prix de base)	300		
Valeur ajoutée nette aux prix de base	300		
Rémunération (D1)	300	100	200
Revenu primaire = revenu net avant transferts aux prix de base (Ib)	300	100	200
Prestations sociales (D62)	+70	+35	+35
Revenu disponible	370	135	235
Impôts sur les produits (D21)	-70	-27	-43
Revenu net après transferts aux prix de base (IIb)	300	108	192
Dépense de conso individuelle aux prix de base (P3)	280	108	172
Épargne nette (B8n)	20	0	20
Redistribution nette (IIb – Ib)		+8	-8

Avantages et inconvénients

Les deux approches ne sont ni contradictoires ni antagoniques, dès lors qu'il est bien précisé si les grandeurs comparées sont aux prix de marché ou au prix de base. Dans la pratique les résultats sont convergents et les ordres de grandeur comparables.

	Prix de marché	Prix de base
Avantages	Cohérence avec la comptabilité nationale, traitement le plus habituel de la TVA	Méthode plus intuitive dans la séquence des comptes économiques
Inconvénients	Comme en comptabilité nationale, méthode conceptuellement difficile à saisir, les taxes sur les produits sont imputées en apparence en haut de tableau comme les impôts à la production (acquittées par les entreprises), mais réparties comme une taxe à la consommation car supposées supportées par les ménages ; paradoxe réconcilié par la clarification prix de base / prix de marché	<ul style="list-style-type: none"> - Moins lisible, dans le quotidien des français les prix sont TTC - Contradiction avec les choix de la comptabilité nationale, la somme des revenus n'est plus égale au RNN - Nécessite d'introduction de nouvelles notions comme le revenu disponible aux prix de base, le revenu disponible ajusté au prix de base, la consommation aux prix de base - Nécessite de calculer le pouvoir d'achat avec un déflateur de prix de consommation aux prix de base
Équivalences	La redistribution en niveau est la même dans l'une ou l'autre des méthodes, et les taux de redistribution sont proches, tout comme les écarts d'indice d'inégalité avant/après	